

Enterrement en l'absence d'un prêtre

Publié le 1 mai 2007 · Abbé Ludovic Girod · 13 min de lecture



Partie I

Des fidèles m'ont remis récemment un article d'un quotidien des Ardennes relatant une enterrement fait par des laïcs à **Revin**, **alors que la famille avait explicitement demandé la présence d'un prêtre**. Ce genre de cérémonies d'obsèques se répand dans les diocèses et tend à remplacer les messes d'enterrement.

Le diocèse de Reims dispose ainsi actuellement d'une centaine d'équipes de 3 ou 4 personnes engagées dans la « pastorale des funérailles ».

Selon un communiqué de presse du diocèse du 25 octobre 2006,

« Loin de se réduire à la seule célébration des obsèques, leur rôle consiste à accompagner les familles endeuillés [sic] tout au long de l'année ».

Il est intéressant d'étudier les arguments avancés par le clergé en place pour promouvoir de telles cérémonies, d'en examiner la cohérence interne et les sous-entendus, ce que nous ferons ce mois-ci, puis de les confronter à la théologie catholique, ce que nous ferons le moins prochain.

Les arguments avancés sont au nombre de trois. Ils se trouvent ainsi résumés par **l'Abbé Coqueret**, curé de Revin, dans l'article signalé plus haut. Écoutons notre homme d'Eglise :

« D'abord on redécouvre que le temps de prière à l'église est important. Il est tout à fait judicieux qu'il soit pris en compte par la communauté paroissiale et pas seulement par le prêtre.

Enfin, autre raison qui explique ce choix : la crise des vocations. Il y a de moins en moins de prêtres. Nous sommes très peu nombreux à faire beaucoup de choses ».

Les raisons d'une telle pratique sont donc d'abord **la volonté de promouvoir les laïcs et de leur confier des tâches autrefois réservées au prêtre**, et d'autre part, **la crise des vocations** – tiens ! elle existe donc ? – qui contraint les prêtres à se décharger d'une partie de leur ministère.

La troisième raison nous est exposée également par l'Abbé Coqueret :

« Une célébration d'obsèques n'est pas forcément animée par un curé, car, depuis des décennies, la célébration n'est plus une messe. Il n'y a pas de sacrement, pas d'eucharistie, par conséquent, la présence du curé n'est plus indispensable ».

Cet argument est repris dans d'autres déclarations des diocèses. **Brigitte et Chantal** expliquent ainsi dans la revue du diocèse de Nantes :

« Employées par l'Hôpital, nous sommes envoyées par l'Evêque en expliquant que les funérailles ne sont pas un sacrement » (Cap Avenir N°4 – 2001 – page 3).

Il est intéressant d'examiner le bien fondé de ces arguments, avant même de les confronter à la théologie catholique et de faire ressortir par leur manque de cohérence les motifs véritables de ce changement.

Il est bien évident que si les funérailles ne sont pas un sacrement, que si depuis des décennies il n'y a plus d'« eucharistie » pour un enterrement, on se demande pourquoi l'Eglise confiait cela au prêtre. Une dame catéchiste aurait pu donc depuis longtemps faire l'affaire.

D'autre part, soit on confie cette charge à des laïcs à cause du manque de prêtres, tout en déplo rant cet état de fait et en essayant d'y remédier, soit on veut promouvoir les laïcs et leur confier de nouvelles charges, auquel cas le manque de vocations n'est plus une raison véritable mais plutôt un cache-misère présenté aux chrétiens attardés qui n'auraient pas encore perçu toute la richesse d'une église sans prêtres.

Ainsi donc, ce changement dans la pastorale **cache en réalité la volonté de mettre en avant des laïcs pour des cérémonies que l'on veut liturgiques, de cantonner strictement le prêtre à un rôle d'animateur d'équipes de pastorale et de faire disparaître la célébration de la messe lors des funérailles**. Des citations de documents officiels du clergé en place nous permet d'étayer nos propos. Nous avons ainsi un texte de **Xavier Dubreuil** dans *Cap Avenir*, revue du diocèse de Nantes (numéro cité, page 4) :

« ce n'est pas seulement pour gérer la diminution de ses effectifs que l'Eglise s'organise autrement. C'est aussi parce que le monde change et que l'évangile doit le rejoindre tel qu'il est. [...] C'est encore parce que, Dieu merci, les chrétiens se sentent de plus en plus responsables de la vie et de la mission de l'Eglise. Et du coup on peut lire et vivre les changements en cours non

pas comme une manière de gérer la pénurie mais comme un indice de renouveau ».

C'est **Mgr Noyer**, alors évêque d'Amiens, qui déclarait :

« le manque de prêtres ne doit pas être considéré comme un handicap mais comme une grâce » (Le Courrier Picard, 8 avril 1997, page 17).

Notre Abbé Coqueret, de son côté, reconnaît ingénument :

« Honnêtement, j'en fais moins qu'eux [les laïcs], l'équipe prépare très bien les choses, la qualité de leur intervention est la même voire supérieure ! ».

Apparemment, moins il y a de prêtres, mieux l'Eglise conciliaire se porte !

Il est d'autre part évident que la messe n'est plus la bienvenue aux cérémonies d'enterrement. Traditionnellement, la cérémonie de funérailles d'un catholique comporte la célébration de la messe de *Requiem*, qui est offerte à l'intention de l'âme du défunt.

Ce n'est que depuis une douzaine d'années, et non depuis des décennies, que des cérémonies laïques sans messe pointent leur nez dans les différents diocèses pour s'étendre petit à petit ou s'imposer, suivant les diocèses. Là encore le manque de prêtre n'est qu'un prétexte qui cache **une volonté délibérée de désacralisation et de suppression progressive du sacerdoce et de la messe.**

L'argument utilisé est parfois le suivant : comme les prêtres ne peuvent plus faire tous les enterrements et qu'il ne faut pas créer de discrimination, tous les enterrements seront pris en charge désormais par des laïcs. C'est le nivellement par le bas qui fait disparaître les messes de funérailles. Ainsi, dans *Cap Avenir*, un article signé **L.T.** (numéro cité, page 3) nous apprend :

« Il n'y a plus d'Eucharistie lors des funérailles, même lorsque le prêtre est là, pour éviter des discriminations. »

C'est comme si un médecin surchargé refusait toute visite à des malades sous prétexte de ne pas avoir le temps de visiter tous les malades. Même si un prêtre est présent, même s'il est lié au défunt par des liens de famille, il ne pourra pas dans certains cas célébrer de messe : place aux laïcs, exit les prêtres. C'est ce qu'explique doctement Mgr Noyer (Rencontres, avril 1997, N° 40, page 4) :

« Si nous demandons à une équipe d'accompagner les familles en deuil, nous ne pouvons accepter qu'on aille chercher un prêtre ailleurs en remerciant plus ou moins poliment l'équipe en responsabilité. Si, par contre, un prêtre vient aux funérailles pour des raisons familiales ou amicales, il doit être le bienvenu. Il peut être en aube et éventuellement prendre part à l'office, mais en respectant l'organisation prévue par l'équipe paroissiale ».

Ouf ! le prêtre peut quand même entrer dans l'église, à condition de se tenir bien sage et de ne pas gêner l'office en cours. **C'est donc le prêtre et la messe qu'il faut évacuer.**

Pour en terminer avec cette analyse des arguments avancés, nous citerons l'Abbé Coqueret qui n'a pas le temps d'enterrer les baptisés en raison de ses lourdes charges pastorales. Jugez plutôt : il est aumônier diocésain des Ardennes du CCFD, président de la commission des prêtres et appartient au conseil presbytéral. Voilà un curé qui a le sens des priorités. Des trois arguments avancés, nous pouvons conclure que le seul véritable est celui de promouvoir une sorte de ministère laïc pour les cérémonies religieuses et d'installer une église sans prêtres et sans messes.

Les enterrements sans prêtre sont une première étape vers une Eglise sans prêtre. Nous étudierons la prochaine fois ce que nous enseigne de son côté la doctrine catholique.

Partie II

Nous avons ouvert le mois dernier un débat sur un sujet crucial : la multiplication dans les paroisses des cérémonies d'enterrement en l'absence de prêtre.

Les échos rencontrés par cet article montrent qu'il s'agit d'une pratique qui choque les populations catholiques, même si certains n'en tirent pas toutes les conclusions. Plutôt que de trouver des prêtres ayant gardé la foi, ils continuent, la mort dans l'âme, de recourir à des curés qui n'en ont cure. Après la protestantisation de la messe par la réforme de Paul VI, c'est toute la structure ecclésiale qui se rapproche du modèle luthérien d'une église de laïcs, sans prêtres et sans sacrifice, où il ne reste plus que la Parole qui n'est plus bien souvent qu'une pauvre bouillie bien trop humaine.

Et tout cela sous la houlette des évêques.

Mais voyons maintenant **en quoi une telle pratique s'oppose à la théologie catholique** concernant les fins dernières, notamment l'existence du purgatoire, et l'efficacité du sacrifice de la messe offert pour les défunts.

Remarquons tout d'abord à quel point le dogme de l'existence du purgatoire est passé sous silence. Comme d'habitude, il ne s'agit pas d'une négation claire et abrupte, il s'agit d'un silence complet qui relègue de fait le purgatoire parmi les curiosités d'une théologie hâtivement qualifiée de médiévale.

Or il s'agit d'un dogme de notre foi, contenu dans l'Écriture Sainte, exposé par les Pères de l'Eglise et ayant fait l'objet de définitions dogmatiques. Nous avons ainsi dans le deuxième livre des Machabées (XII, 43 à 46), l'exemple de Judas qui après une bataille fit une collecte pour offrir un sacrifice expiatoire pour les soldats tombés au combat, « *afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés* ».

Une âme en état de grâce doit donc solder au purgatoire les peines temporelles dues à ses péchés qu'elle n'a pas expiées sur la terre. Elle ne pourra être admise dans la béatitude que lorsqu'elle aura pleinement satisfait à la justice divine. Elle souffre au purgatoire d'une peine du dam provisoire, c'est-à-dire une privation temporaire de la vision béatifique et de la peine du sens,

c'est-à-dire d'autres peines douloureuses.

Selon la doctrine commune des théologiens, cette peine du sens consiste dans les tourments qu'un feu réel et non seulement métaphorique inflige aux âmes elle-mêmes, mais ce point précis n'a pas fait l'objet d'une définition dogmatique. Il est de foi que les peines subies par les âmes du purgatoire peuvent être allégées et adoucies par les prières offertes pour elles par les membres de l'Eglise militante. Nous pouvons citer comme texte dogmatique ce qu'enseigne le second concile de Lyon (1274) :

« Si des hommes vraiment repentants meurent dans la charité avant d'avoir satisfait par de dignes fruits de pénitence pour leurs fautes d'action ou d'omission, leurs âmes sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire, c'est-à-dire purifiantes [.] Et pour la délivrance de ces peines ils profitent des suffrages des fidèles vivants, c'est-à-dire des messes, prières, aumônes et autres œuvres pies que les fidèles ont coutume d'accomplir pour les autres fidèles ».

Le paradis n'est donc pas la destination unique et obligatoire de tous les défunts, comme les prédictions modernistes le laissent trop souvent croire. Ne sont sauvées que les âmes qui sont en état de grâce au moment de leur mort – prions bien Notre Dame pour ce moment qui décide de l'éternité – et parmi les âmes ainsi sauvées, beaucoup doivent expier durant un temps plus ou moins long les peines temporelles de leurs péchés non encore satisfaites.

Les cérémonies d'enterrement n'ont donc pas pour but de rappeler le souvenir du défunt à travers son poème préféré, mais d'honorer une dernière fois cette dépouille mortelle qui fut le temple de la Sainte Trinité et de présenter à Dieu nos suffrages pour la prompte délivrance de cette âme.

Autre vérité soigneusement occultée par les néo-modernistes protestantimorphes : l'efficacité du sacrifice de la messe offert en faveur des fidèles défunts. Il faut rappeler d'abord cet enseignement du catéchisme du concile de Trente :

« Jésus-Christ a institué l'Eucharistie pour deux raisons : la première afin qu'elle servît à notre âme de nourriture spirituelle pour soutenir et conserver en elle la vie de la grâce ; la seconde, afin que l'Eglise possédât un sacrifice perpétuel, capable d'expier nos péchés, et au moyen duquel notre Père céleste, trop souvent offensé d'une manière grave par nos iniquités, pût être ramené de la colère à la miséricorde » (chapitre 15, § 7).

La messe est un véritable sacrifice propitiatoire, offert pour le rachat de nos offenses. Nous savons que c'est là un des points théologiques qui nous obligent à refuser de célébrer la messe de Paul VI, car celle-ci justement ne mentionne à aucun moment cette fin du sacrifice, à l'instar de la cène protestante. Et c'est justement parce que la sainte messe est un sacrifice expiatoire qu'elle procure un grand soulagement aux âmes du purgatoire. Celles-ci ne peuvent plus satisfaire pour leurs péchés et comptent sur nos suffrages. Mais Dieu dans sa bonté permet que les

propres satisfactions du Christ puissent leur être appliquées par l'offrande de la messe à leurs intentions.

Le catéchisme de concile de Trente nous expose cette vérité de manière lumineuse :

« telle est la vertu de ce sacrifice [...] qu'il profite non seulement à celui qui l'immole et à celui qui y participe, mais encore à tous les fidèles, soit à ceux qui vivent avec nous sur la terre, soit à ceux qui déjà sont morts dans le Seigneur, mais sans avoir suffisamment expié leurs fautes. Car c'est une tradition très certaine des Apôtres que le saint sacrifice de la Messe s'offre avec autant d'avantage pour les morts, que pour les péchés, les peines, les satisfactions et tous les genres de calamités et d'afflictions des vivants » (chap. 15, § 8).

Cet enseignement n'est pas une invention baroque mais la pure doctrine de l'Eglise exposée déjà par saint Cyrille de Jérusalem dans ses Catéchèses :

« Supposons qu'un roi exile des sujets qui l'ont offensé et qu'ensuite les proches des condamnés tressent une couronne et l'offrent au roi en faveur de ceux qui ont ainsi encouru son châtiment ; est-ce qu'il ne leur accordera pas la grâce de ces peines ? C'est ainsi que nous offrons à Dieu nos prières pour les défunts, ceux-ci fussent-ils coupables. Et nous ne tressons pas une couronne, mais nous offrons le Christ mis à mort pour nos péchés afin d'obtenir pour eux comme pour nous la faveur du Dieu clément » (P.G. 33, 1116).

Les défunts ont donc grand besoin de leur messe d'enterrement et de prières nombreuses offertes pour la délivrance de leur âme des flammes du purgatoire.

Mon Dieu, veuillez convertir ces hommes d'Eglise qui travaillent à sa destruction, donnez leur l'amour de la sainte messe et la foi catholique, car pour l'instant, c'est grande pitié dans l'Eglise de France.

Extrait de La Sainte Ampoule n° 152 et 153 de mai-juin 2007

Source : laportelatine.org/actualite/enterrement-en-labsence-dun-pretre-1

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France